

Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 1^{er} mai 2006, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence des conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Denis Boulanger, Patrice Painchaud, Gaston Robin, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale, est également présente.

01. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

02. Adoption de l'ordre du jour

06-05-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté, le varia restant ouvert.

Adopté.

03. Adoption du procès-verbal

06-05-02 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 avril 2006, soit accepté tel que présenté.

Adopté.

a) Suivi au procès-verbal

Les membres du Conseil n'ont aucune question concernant le procès-verbal du 3 avril 2006.

04. Correspondance

Monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet, accuse réception d'une lettre en date du 13 avril dernier relative à une demande d'aide pour des travaux de voirie.

Pour faire suite à une demande de madame Carole Albert, responsable pour la Table québécoise de l'Herbe à poux, monsieur le maire nomme monsieur Gaston Robin, responsable du dossier de l'herbe à poux.

Dans une lettre en date du 11 avril 2006, le ministère des Transports du Québec nous informe que sur le versement de la 3^e tranche du contrat d'hiver,

un montant de 387,07 \$ sera ajouté. Il représente un ajustement pour le prix du carburant pour la saison 2005-2006.

06-05-03 **Campagne de financement 2006 de Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny**

Considérant que le Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny sollicite la Municipalité dans le cadre de sa 6^e campagne de financement ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues accorde un montant de 25 \$ pour la campagne de financement de Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny.

Adopté.

06-05-04 **Local permanent pour le Cercle des fermières de l'Isle-aux-Grues**

Considérant que madame Chantal Vézina, présidente du Cercle des fermières de l'Isle-aux-Grues, a adressé une demande pour l'utilisation d'un local permanent au Centre de la Volière afin d'y tenir des activités ;

Considérant que le Cercle des fermières de l'Isle-aux-Grues prévoit offrir différents cours et ateliers destinés aux membres mais également à toute la population ;

Considérant qu'en saison estivale, les travaux réalisés par les Fermières pourraient être exposés et ainsi, faire partie intégrante des thématiques du Centre de la Volière ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues accorde au Cercle des fermières de l'Isle-aux-Grues l'opportunité d'utiliser sur une base annuelle et ce, à compter du 15 septembre 2006, le local situé du côté nord-est du Centre de la Volière.

Adopté.

Dans une lettre en date du 31 mars 2006, la SAAQ confirme le remisage du véhicule de marque Chevrolet de l'année 1956.

06-05-05 **Proposition d'élargissement des droits exclusifs de la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues Inc. (CSIAG) sur les grèves de l'Isle-aux-Oies**

Attendu que les représentants de l'Isle-aux-Oies ont demandé à Faune Québec de lever l'interdiction de chasse sur les grèves de l'île ;

Attendu que le rétablissement de la chasse sur les grèves de l’Ile-aux-Oies résultera en une augmentation des déplacements de la sauvagine et une amélioration des opportunités de chasse ;

Attendu que les représentants de l’Ile-aux-Oies sont disposés à demander un permis de pourvoyeur et à accepter les conditions et tarifs d’accès de la CSIAG qui régissent les pourvoyeurs sur le territoire de droits exclusifs ;

Attendu que les représentants de l’Ile-aux-Oies sont prêts à partager les frais de gardiennage sur le territoire de droits exclusifs ;

Attendu que les représentants de l’Ile-aux-Oies présenteront pour approbation à Faune Québec une proposition de chasse où apparaissent le nombre et la localisation des points de chasse ;

Attendu que la Corporation de la sauvagine de l’Ile-aux-Grues Inc. approuve la démarche et les conditions mentionnées précédemment ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l’Ile-aux-Grues appuie la démarche visant à intégrer les grèves de l’Ile-aux-Oies dans le territoire sous bail de droits exclusifs géré par la Corporation de la sauvagine de l’Ile-aux-Grues Inc..

Adopté.

06-05-06 **Organisation d’activités pour souligner la Fête nationale du Québec par la Fondation F.A.U.N.E. Isle-aux-Grues**

Considérant que la Fondation F.A.U.N.E. Isle-aux-Grues demande à la Municipalité une contribution financière pour l’organisation d’activités afin de souligner la Fête nationale du Québec, le 24 juin prochain ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l’Isle-aux-Grues alloue à la Fondation F.A.U.N.E. Isle-aux-Grues un montant de 100 \$ pour l’organisation d’activités afin de souligner la Fête nationale du Québec.

Adopté.

La Mutuelle des municipalités du Québec a transmis le *Bulletin annuel des membres* qui nous permet d’obtenir le portrait de la Municipalité en matière de gestion de risques.

06-05-07 **Renouvellement / Entente service aux sinistrés**

Considérant que la contribution annuelle de la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, concernant l’annexe E de la lettre d’entente pour les services aux sinistrés est de 50 \$;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues renouvelle l'entente conclue avec la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec et ce, au coût de 50 \$.

Adopté.

06-05-08 Don à la Croix-Rouge

Considérant que la Croix-Rouge sollicite la Municipalité dans le cadre de sa campagne annuelle de financement ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues accorde un don de 25 \$ à la Croix-Rouge dans le cadre de sa campagne annuelle de financement.

Adopté.

Dans une lettre en date du 1^{er} mai 2006, les marguilliers proposent de rencontrer les membres du Conseil municipal, le 11 mai prochain, afin de discuter de différents dossiers. Les conseillers acceptent cette rencontre.

Le ministère des Transports du Québec a transmis une évaluation positive pour l'entretien d'hiver des chemins du Quai, du Roi et de l'Aéroport.

Les croquis préparés par la MRC de Montmagny du *Projet domiciliaire de Sainte-Appoline-de-Patton* et de la *Politique de développement domiciliaire à Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues* sont déposés.

Le tableau des projets Rénovillage de la MRC de Montmagny est déposé.

Le rapport au Conseil ayant pour objet la présentation de la vérification des états financiers de la MRC de Montmagny est déposé.

Le rapport des activités 2005 de l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud est déposé.

Les règlements de la MRC de Montmagny portant les numéros 2005-43 et 2005-44 sont déposés.

05. Présentation et adoption des comptes

06-05-09 Présentation et adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que les comptes suivants soient payés :

# 6727	Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny Campagne de financement 2006	25,00
# 6728	Caisse Desjardins de l'Île-aux-Grues	Téléphonie 233,38
# 6729	Fondation F.A.U.N.E. Isle-aux-Grues Contribution financière pour la St-Jean-Baptiste	100,00
# 6730	Croix-Rouge canadienne, Division du Québec Renouvellement / Entente service aux sinistrés	50,00
# 6731	Société canadienne des postes	frais postaux 79,94
# 6732	Épicerie Michel Gagné	entretien général 48,41
# 6733	Ferme Lilogru Inc.	sablage des chemins 427,03
# 6734	Jean Vézina	remboursement d'achats pour les expositions 207,05
# 6735	Groupe Dynaco	achats pour les expositions 22,81
# 6736	Hélène Painchaud	frais 27,60
# 6737	Valérie Lavoie	préventionniste 160,00
# 6738	Publications CCH	matériel de référence 60,94
# 6739	Robert Corbin & Fils Inc.	réparation du système électrique 505,21
# 6740	Réal Roy	entretien général 819,54
# 6741	Raymond Chabot Grant Thornton	4 244,44 vérificateur-comptable
# 6742	Air Montmagny	transport 21,20
# 6743	S.C.A. de Montmagny	19,17
# 6744	Jacques André Roy	remboursement d'achats 29,74
# 6745	Croix-Rouge	don 25,00
# 6746	Groupe Ultima Inc, représentant autorisé de la MMQ	13 921,00 renouvellement de la police d'assurance
# 6747	Hélène Painchaud	salaire 291,00
# 6748	Michel Gagné	collecte des vidanges 275,00
# 6749	Robert Vézina	salaire 255,93
# 6750	Hélène Painchaud	salaire 291,00
# 6751	Michel Gagné	collecte des vidanges 275,00
# 6752	Robert Vézina	salaire 255,93
# 6753	Hélène Painchaud	salaire 291,00
# 6754	Michel Gagné	collecte des vidanges 275,00
# 6755	Robert Vézina	salaire 255,93
# 6756	Hélène Painchaud	salaire 291,00
# 6757	Michel Gagné	collecte des vidanges 275,00
# 6758	Jacques André Roy	salaire 347,26
# 6759	Robert Vézina	salaire 255,93

Adopté.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Hélène Painchaud, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Île-aux-Grues, certifie que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Île-aux-Grues dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes ci-haut mentionnés au montant de 24 662,44 \$.

Hélène Painchaud

06. Collecte des matières résiduelles et recyclables

Monsieur le maire mentionne que, suite à la résolution adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril dernier, de fermer le dépôt en tranchée et d'acheminer les vidanges vers Montmagny, le Conseil s'est réuni à quelques reprises pour trouver une solution efficace et ce, au moindre coût. Suite à

plusieurs discussions, les conseillers ont convenu de mettre à l'essai un nouveau système. Donc, la prochaine collecte des vidanges sera effectuée par l'entreprise Jacques et Raynald Morin de Montmagny et aura lieu jeudi, le 4 mai prochain, à compter de 9 h 00. Suite à cet essai, le Conseil municipal sera en mesure d'évaluer le service et prendra une décision éclairée dans ce dossier. Cependant, la cueillette des matières recyclables aura lieu, telle que prévue, vendredi le 5 mai.

07. Adoption du premier projet de règlement # 2006-04-93

06-05-9.1 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-04-93

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 56, RELATIF AU ZONAGE

Attendu que la Municipalité désire apporter une modification au règlement numéro 56, relatif au zonage ;

Attendu que cette modification comporte un agrandissement de la zone CbmP-2 à même la zone ScmP-1 ;

Attendu que le plan apparaissant en annexe 1 fait partie intégrante du présent projet de règlement ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Qu'il soit statué et ordonné par règlement du conseil de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, et il est, par le présent règlement statué et ordonné, sujet à toutes approbations requises par la loi, ce qui suit :

Article 1 Le règlement numéro 56 intitulé règlement de zonage, est modifié à son article 4.3 pour le plan de zonage, en agrandissant la zone CbmP-2 à même la zone ScmP-1 tel qu'il apparaît à l'annexe 1 du présent règlement.

Article 2 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté.

08. Employés municipaux saisonniers

a) préposé à l'entretien et au camping municipal

06-05-10 Embauche d'un préposé à l'entretien et au camping municipal

Considérant que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues a besoin d'une personne pour effectuer divers travaux d'entretien ;

Considérant qu'il est nécessaire qu'un préposé se charge du camping municipal ;

Considérant que l'an passé, monsieur Robert Vézina a assumé ces tâches ;

Considérant que le salaire est indexé de 2.5 % ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que monsieur Robert Vézina soit reconduit à titre de préposé à l'entretien et au camping municipal à raison de 35 heures/semaine au taux horaire de 8,41 \$ /l'heure.

Adopté.

b) Entretien ménager au Centre de la Volière

06-05-11 Entretien ménager au Centre de la Volière

Considérant qu'en saison touristique, soit du 16 mai au 16 septembre, l'employé(e) devra être disponible quotidiennement (2 heures/jour) pour effectuer l'entretien ménager du Centre de la Volière et ce, hors des heures d'ouverture des expositions (10h00 à 17h00) ;

Considérant qu'en dehors de la saison touristique, l'employé(e) devra effectuer les travaux d'entretien ménager à raison de 2 heures/semaine. En cas d'activités supplémentaires le temps prévu à l'horaire sera ajusté si la situation l'exige ;

Considérant que l'an passé, madame Denise Vézina a assumé cette tâche ;

Considérant que le salaire est indexé de 2.5 % ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que madame Denise Vézina soit reconduite à titre de préposée à l'entretien ménager au Centre de la Volière aux conditions ci-haut mentionnées et ce, au taux horaire de 8,41 \$/l'heure.

Adopté.

09. Renouvellement de la police d'assurance de la Municipalité

06-05-12 Renouvellement de la police d'assurance de la Municipalité

Considérant que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues doit renouveler sa police d'assurance responsabilité et générale auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que pour l'année 2006, le contrat d'assurances responsabilité et générale de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues soit confié à la Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant de 13 921 \$.

Que monsieur le maire et/ou la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs au renouvellement de la police d'assurance.

Adopté.

10. Transport maritime

Monsieur le maire fait le point sur les démarches entreprises dans le but d'opérer le traversier appartenant à la Société des traversiers en contractant une entente de gré à gré avec cette dernière. Suite à une discussion, les conseillers concluent de ce qui suit :

06-05-13 **Mandat à Me Isabelle Chouinard, avocate de la firme Lavery, DeBilly pour préparer une demande de modification législative dans le Projet de loi omnibus du printemps**

Considérant que suite à une consultation auprès de nos conseillers juridiques, il appert que la Municipalité n'aurait pas juridiquement le pouvoir d'opérer un service de transport par voie de traversier ;

Considérant que la Municipalité ne peut s'engager dans l'opération d'un traversier que si elle a l'assurance et la certitude d'avoir les pleins pouvoirs pour ce faire ;

Considérant qu'une modification législative dans le Projet de loi omnibus du printemps assurerait à la Municipalité le pouvoir de contracter dès cet été avec la Société des traversiers du Québec ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues mandate Me Isabelle Chouinard, avocate de la firme Lavery, DeBilly, pour faire le nécessaire afin que la Municipalité opère le Grue-Des-Iles avec une entente de gré à gré la Société des traversiers du Québec.

Adopté.

Une copie des engagements budgétaires ainsi qu'une autre des états financiers en date du 28 avril 2006 sont remises aux conseillers.

Monsieur le maire mentionne que les coûts reliés aux conseillers juridiques pour le dossier de la gestion du traversier sont non prévus au budget. Suite à une discussion, les conseillers concluent de ce qui suit :

06-05-14 **Transfert de poste budgétaire**

Considérant que les coûts reliés aux conseillers juridiques concernant le dossier de la gestion du traversier sont non prévus au budget ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Qu'un montant de 2 500 \$ soit transféré du poste *Comité stratégique de développement économique* au poste de *Mise sur pied d'une Corporation de transport*.

Adopté.

Pour faire suite à une lettre de monsieur Édouard Rivard, vice-président à l'Exploitation à la Société des traversiers du Québec, ayant pour objet *Procédure d'embarquement des bicyclettes*, monsieur le maire mentionne que la Municipalité a fait une demande au Conseil des maires de la MRC de Montmagny pour embaucher un étudiant dans le cadre des Projets régionaux ; cependant, celle-ci a été rejetée. Les maires ont allégué que cette activité relève de l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud, qui par le biais des employés de la gare fluviale, serait en mesure de répondre à cette exigence. Donc, une lettre sera adressée à monsieur Gaston Caron, président de l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud pour que le Conseil d'administration respecte la décision du Conseil des maires de la MRC de Montmagny et instaure un service de billetterie.

Monsieur le maire mentionne que monsieur Édouard Rivard, vice-président à l'Exploitation à la Société des traversiers du Québec a transmis un document «Opinion sur nos services» concernant le service du traversier et demandant d'y répondre. Suite à cette demande, monsieur le maire explique, dans une lettre, dont il est fait lecture tout en omettant le nom de la personne à qui cette dernière est adressée, qu'il y a toujours des impondérables et que le service doit être ajusté en conséquence.

11. Aire de gagnage

06-05-15

Aire de gagnage

Considérant que la Municipalité bénéficie d'un projet de la MRC de Montmagny pour aménager sur le lot 84-P une aire de gagnage ;

Considérant que ce projet a pour but d'attirer, de sauvegarder et d'observer plusieurs espèces d'oiseaux et ainsi développer un volet ornithologique qui serait un complément du volet touristique ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues aménage sur le lot 84-P une aire de gagnage et ce, dans le but d'attirer, de sauvegarder et d'observer plusieurs espèces d'oiseaux et ainsi développer un volet ornithologique qui serait un complément du volet touristique.

Que les frais relatifs à cet aménagement soient compensés par le projet *d'Aire de gagnage* obtenue via la MRC de Montmagny.

Adopté.

06-05-16 Interdiction aux véhicules de circuler

Considérant qu'une aire de gagnage sera aménagée sur le lot 84-P afin de favoriser l'observation des oiseaux :

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la Municipalité procède à l'installation d'une barrière afin de limiter l'accès sur une partie du lot 84-P sur laquelle sera aménagée une aire de gagnage, aux piétons.

Que la Municipalité se procure des panneaux indicateurs concernant ces interdictions.

Adopté.

12. Comité du 175^e Isle-aux-Grues

06-05-17 Subvention au Comité du 175^e Isle-aux-Grues

Considérant que le Comité du 175^e de l'Isle-aux-Grues et son Archipel est à compléter l'organisation des fêtes qui souligneront le 175^e anniversaire de la paroisse de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Gaston Robin

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Qu'une subvention de 1 000 \$, telle que prévue au budget, soit accordée au Comité du 175^e de l'Isle-aux-Grues et son Archipel pour l'organisation des fêtes qui souligneront le 175^e anniversaire de la paroisse de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues .

Adopté.

06. Semaine du bénévolat

Monsieur le maire rend hommage aux bénévoles qui contribuent au dynamisme et au mieux-être de la population de l'Isle-aux-Grues. Monsieur le maire mentionne qu'à cet effet, la Municipalité souligne le travail des bénévoles qui oeuvrent au sein des Premiers répondants, des pompiers, de la bibliothèque municipale en leur offrant un cadeau d'appréciation.

Monsieur le maire remercie également les personnes qui se sont dévouées pour le nettoyage des fossés samedi le 29 avril dernier.

07. Activités du maire

Monsieur le maire fait un bref compte-rendu des activités auxquelles il a participé :

- Rencontre du Conseil municipal pour discuter du dossier des matières résiduelles non-recyclables.
- Conseil des maires de la MRC de Montmagny.
- Réunion du Conseil d'administration de la Corporation pour la mise-en-valeur de Grosse-Ile.
- Rencontre du Conseil municipal en présence d'un entrepreneur pour discuter du dossier des matières résiduelles non-recyclables.

08. Varia

a) Concours d'écriture et de dessins

Monsieur le maire souligne l'excellence du travail d'une jeune gruoise, Marie-Pier Bernier, qui a remporté le premier prix du concours d'écriture et de dessins *Ma famille de demain* du journal Le Soleil. Une lettre de félicitations lui sera transmise.

b) Vidanges lourdes

Monsieur le maire indique que la cueillette des vidanges lourdes et des pneus usagés aura lieu lundi, le 8 mai 2006, à compter de 8h30. L'information sera transmise à la population via le site isle-aux-grues.com, par lettre circulaire et en étant affiché aux divers endroits publics.

c) Réservation des différentes salles

Monsieur le maire mentionne que lorsque des activités ou des réunions ont lieu dans les locaux au Centre de la Volière, il est exigé que les lieux soient remis propres et en bon état. Madame Nancy Guichard, responsable de la location mentionne qu'elle veillera à faire respecter ces consignes.

d) Chemin de la Batture

Les conseillers, suite à une discussion concernant les réparations à apporter au Chemin de la Batture jugent préférable, pour respecter le budget, de ne pas creuser une partie des fossés cette année, cependant ils concluent de ce qui suit :

06-05-18 Réparation du chemin de la Batture

Considérant que des travaux effectués avec une gratte seront nécessaires pour réduire l'accotement du Chemin de la Batture ;

Considérant que monsieur Gustave Painchaud offre ses services pour effectuer les travaux de réfection sur le chemin de la Batture ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Gaston Robin

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu ;

Que la Municipalité contacte Martin Mercier Inc. pour effectuer les travaux de grattage nécessaires pour réduire l'accotement du chemin de la Batture.

Que monsieur Gustave Painchaud effectue des travaux pour étendre les résidus accumulés par la gratte sur le chemin de la Batture.

Que monsieur Gustave Painchaud soit responsable desdits travaux.

Adopté.

e) Transport collectif

Madame Nancy Guichard fait un bref résumé de la rencontre pour le transport collectif de la MRC de Montmagny tenue le 19 avril dernier.

a) Rapport du démarcheur

Monsieur Michel Rousseau mentionne qu'il a reçu une copie du rapport du démarcheur, monsieur Ivan Ménard et suggère qu'il soit disponible au bureau municipal. Monsieur le maire mentionne qu'il a également reçu le rapport et qu'il désirait en prendre connaissance. Il sera déposé lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal.

09. Période de questions

17. Levée de la séance

06-05-19 **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du Conseil soit levée à 23h18, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir. gén.

Province de Québec

Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de séance spéciale du Conseil, tenue le 11 mai 2006, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à dix-neuf heures.

En présence de conseillers :

Messieurs Denis Boulanger, Patrice Painchaud, Gaston Robin, et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Nancy Guichard et monsieur Michel Rousseau sont absents.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale, est également présente.

Le 8 mai 2006, un avis de convocation a été remis à tous les membres du Conseil municipal et un avis public a également été affiché aux endroits désignés par le Conseil.

Cette séance a pour but de traiter les sujets suivants :

1. Gestion du Grue-Des-Iles
2. Aire de gagnage
3. Entente pour la gestion du volet touristique

Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

1. Gestion du Grue-Des-Iles

06-05-20

DEMANDE DE MODIFICATION LÉGISLATIVE AFIN DE PERMETTRE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES D'OPÉRER LE TRAVERSIER

ATTENDU que Navigation Lavoie n'entend pas renouveler le contrat qu'elle a avec la Société des traversiers du Québec pour opérer le traversier qui relie l'Isle-aux-Grues et Montmagny ;

ATTENDU que ce contrat vient à échéance à l'automne 2006 et que la Société des traversiers du Québec devra procéder à un appel d'offres dès l'été pour remplacer ce sous contractant ;

ATTENDU que Navigation Lavoie opérait le traversier à partir de l'Isle-aux-Grues et que le bateau y était basé en permanence ;

ATTENDU que Navigation Lavoie était le troisième employeur en importance sur l'Isle-aux-Grues, employant huit résidents de l'île sur ce traversier ;

ATTENDU que le service de traversier est essentiel pour permettre non seulement le transport des personnes mais également celui des marchandises et des matières résiduelles ;

ATTENDU que, pour assurer un service de qualité, la sécurité des citoyens et pour préserver les emplois, il est essentiel que le service soit opéré à partir de l'Isle-aux-Grues et que le bateau y soit basé en permanence ;

ATTENDU que la Municipalité souhaiterait pouvoir conclure une entente avec la Société des traversiers du Québec, de gré à gré, afin d'opérer elle-même le traversier, propriété de la Société des traversiers du Québec, devenant ainsi le sous contractant ;

ATTENDU que les pouvoirs des municipalités demeurent limités en matière de transport en commun puisque les articles 525 et suivants du *Code municipal du Québec* sont toujours en vigueur et que, lorsqu'ils ne le seront plus, ils seront remplacés par les articles 48.18 et suivants de la *Loi sur les transports* qui sont au même effet ;

ATTENDU que la Municipalité doit avoir l'assurance et la certitude d'avoir les pleins pouvoirs pour opérer un traversier, compte tenu notamment des conséquences potentielles au plan de la responsabilité civile ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Boulanger

SÉCONDÉ PAR monsieur Christian Vinet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU ;

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, d'apporter un amendement au projet de loi omnibus du printemps de façon à permettre aux municipalités d'opérer un service de traversier ;

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités d'appuyer cette demande de modification législative et de faire les représentations nécessaires afin qu'elle soit intégrée à la législation du printemps ;

D'ACHEMINER cette résolution au ministre de l'Environnement, monsieur Claude Béchar, au ministre des Transports, monsieur Michel Després, au député de Montmagny-L'Islet, monsieur Norbert Morin.

Adopté.

2. Aire de gagnage

06-05-21 Transfert des fonds pour la gestion des aires de gagnage

Considérant que la MRC de Montmagny a prévu dans son budget annuel une somme pour l'aménagement d'aires de gagnage à l'Isle-aux-Grues ;

Considérant que ce type d'aménagement est parmi les actions définies dans le mandat de la Fondation pour l'aménagement et l'utilisation de la nature et de l'environnement (F.A.U.N.E.) Isle-aux-Grues ;

En conséquence;

Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues transfère la totalité de la subvention de la MRC de Montmagny pour l'aménagement d'aires de gagnage à la Fondation pour l'aménagement et l'utilisation de la nature et de l'environnement (F.A.U.N.E.) Isle-aux-Grues ;

Adopté.

3. Entente pour la gestion du volet touristique

Pour faire suite à la réception d'une résolution de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, concernant la gestion du volet touristique. Monsieur le maire mentionne que celle-ci porte à confusion

puisqu'elle indique que l'engagement des employés est conditionnel à l'obtention de subventions pour payer les salaires. Une demande sera transmise à la Corporation pour que les termes employés soient les même que ceux de l'entente.

Une note sera adressée aux intervenants touristiques indiquant la couverture en assurance de la municipalité pour les différents exposants.

06-05-22 Levée de la séance spéciale

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que la séance spéciale du Conseil soit levée à 19h40, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir. gén.

